



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUILLY-EN-VEXIN

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2026

Le lundi 5 Octobre 2026,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée en date du 29 Septembre 2026.

Étaient présents : Mmes : Snezana MALBRANQUE, Elodie CHABREDIER, Laurence ROCHAS et Martine GERBER, messieurs Jérôme OLIVIER, , Vincent TROGNON, Alexandre KAÇAR, Frédéric MARCHAND et Antonio DA COSTA.

Absents excusés : Angélique NEU, Benoît COQUILLARD

2 pouvoirs donnés : Madame Angélique NEU à Monsieur Vincent TROGNON et monsieur Benoit COQUILLARD à monsieur Jérôme OLIVIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Laurence ROCHAS a été désignée secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h10.

1) APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE SEANCE 30/07/2026

Le conseil municipal est appelé à formuler ses observations sur le procès-verbal du 30 Juillet 2026.

Aucune observation n'étant formulée, monsieur le maire le soumet au vote.

Le conseil adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal.

2) POINT SALLE DES FETES : PRESENTATION DE MME PAVLAUD

Présentation visuelle de l'avancement des travaux de la SDF par Mme Pavlaud.

Les travaux de rénovation ont débuté depuis le 31 aout.

La phase de désamiantage est finalisée. Tous les déchets ont été évacués conformément aux règles en vigueur pour cette partie de désamiantage. A ce stade d'avancement, le conseil municipal a dû se réunir pour prendre des décisions sur des compléments de travaux non prévisibles. Une demande de subvention complémentaire a été faite auprès du département pour couvrir les couts supplémentaires en phase d'avancement. Le conseil municipal veille à ce que la rénovation de la SDF soit parfaitement réalisée par tous les corps de métiers et réponde parfaitement aux règles de sécurité pour accueillir le public, et également garantir la pérennité du projet.

La demande de subvention complémentaire auprès du département est de 226 000 euros, elle sera délibérée lors de l'assemblée départementale du 27 Novembre prochain.



A l'issue de la présentation par Mme Pavlaud et pour faire que le chantier puisse se poursuivre rapidement, certains points d'amélioration sur cette phase des travaux ont été débattus et non pas fait d'opposition à leurs réalisations. (Alignement du faitage, IPN à retirer, fenêtre supplémentaire en facade sud, pas de fenetre avec impostes, validation de l'extension à +0.50 m supplémentaire suite à des mesures complémentaires, étanchéité sol revue...).

Les travaux vont pouvoir reprendre à l'issue des validations par le conseil municipal.

3) DECISION DU MAIRE :

CONVENTION DE YOGA : la convention de Yoga a été résignée par Mr Le Maire pour une année. Le CM suggère que cette convention soit reprise par le Foyer Rural dès la rentrée prochaine.

ARRETE SDF : Un arrêté a été à nouveau établi par Mr le Maire concernant la zone du chantier de la SDF. Cette zone doit être interdite au public. Personne ne doit pénétrer dans le périmètre des travaux balisé par les grilles de chantier.

ENEDIS : POINT REUNION DU 25/09/2026 Le Maire a assisté à une visio conférence avec enedis afin d'exposer les problématiques récurrentes rencontrées par les habitants de la commune quand au service d'ENEDIS et notamment les coupures électriques intempestives. L'ingénieur en charge des travaux a été contacté. Un nouveau coffret sera installé en lieu et place de l'existant situé au cimetière afin de délester le coffret situé grande rue qui est actuellement en surcharge.

REPORT DES BARRIERES ANTI-DEPOT SAUVAGES : les barrières sont commandées, cependant elles seront mises en place qu'à l'issue des travaux. Nous ne pouvons pas les installer tant que les travaux ne sont pas finalisés à 100%.

POINT TELETRAVAIL SGM : Mr le Maire a accordé un jour de télétravail à la secrétaire de Mairie, soit le lundi, en raison de l'inflation du prix de l'essence.

4) DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION SIARP POUR LA REFECTION DES VOIRIES

Le maire fait lecture de la délibération N°33 aux membres présents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à la Préfecture et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

La **DELIBERATION N°33-2026** est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.



5) DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION CCVC POUR LE RENOUELEMENT DU SERVICE INSTRUCTION URBANISME

Le maire fait lecture de la délibération N°32 aux membres présents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à la Préfecture et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

La **DELIBERATION N°32-2026** est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

6) DIVERS

- Point finance : titres loyers SFR : La secrétaire de mairie a procédé à la mise en recouvrement du loyer pour l'antenne relai, fixé à 6500,00 euros. Le prochain rendez-vous avec le conducteur des travaux CIRCET en charge de la réalisation des travaux aura lieu le 9 Octobre prochain à 9H00. Cette réunion sera en présence de tous les prestataires du projet. L'antenne sera fibrée. Nous pouvons espérer la mise en service de l'antenne pour fin Janvier 2027.

- Subvention pour les radars pédagogiques : la subvention accordée s'élève à 5.966 Euros. Le devis pour l'achat de 2 radars pédagogique s'élevait à 12.520 Euros. Le CM décide de ne faire l'achat d'un seul radar au lieu de deux. Son positionnement reste encore à déterminer.

- Point dossier SIARP : toutes les conventions SIARP ont été signées par les habitants pour une grande majorité. Le taux d'adhésion à 80% est donc atteint. Certains raccordements ont déjà débuté en raison de la réfection de la voirie. Pas de planning quand au déroulé à ce stade dans la mesure où les derniers dossiers viennent tout juste d'être réceptionnés. Le SIARP prendra contact avec chaque habitant pour la suite des travaux en partie privée dans les prochaines semaines à venir.

- Point réflexion des routes sur la grande rue, RD28 : Les plans ont été présentés au CM, avec le détail des places de parking Grande Rue, en fonction des chicanes qui seront installées. Les trottoirs et aménagements extérieurs seront vus ultérieurement.

- Point sur les travaux par département : rue de Chars/rue du Heulme. Les deux rues seront refaites dans leur globalité. Possibilité de travaux planifiés la nuit.

- Point divers :

Le maire souhaite créer des commissions afin d'investir chacun des membres du conseil dans la gestion de la commune, il a donc demandé de créer plusieurs commissions. Le règlement de celle-ci reste encore à définir dans leur modalité d'organisation.

1^{ière} Commission embellissement du village :

Responsable Mme Malbranque, 2^{ième} adjointe, composée avec les Conseillers municipaux membres madame Neu, madame Chabredier et monsieur Trognon

2^{ième} Commission entretien de l'église :

Responsable Monsieur Coquillard, 1^{er} adjoint, composée avec les Conseillers municipaux membres monsieur Da Costa et monsieur Trognon



3^{ème} Commission sur l'urbanisme :

Responsable Monsieur Olivier Jérôme, Maire, composée avec les Conseillers municipaux membres messieurs Da Costa, monsieur Marchand et madame Gerber

4^{ème} Commission Communication Evènement :

Responsable Monsieur Olivier Jérôme, Maire, composée avec les Conseillers municipaux membres madame et madame Neu

Les commissions pourront présenter des projets au prochain conseil municipal en Novembre.

- Point Fête de Noël : Un formulaire d'Inscription va être proposé et adressé aux parents des enfants de Neuilly. Ils devront répondre avant le 15 novembre prochain. Projet d'un goûter de Noël avec une animation le 12 ou 13 décembre sur Neuilly. Un minimum d'inscription sera requis pour garantir le maintien de l'évènement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

À Neuilly-En-Vexin, le 10/10/2026

Le Maire

Relevé des délibérations :

32 -2026 et 33-2026

APPROBATION DU PV A LA PROCHAINE SEANCE DU CM A DEFINIR